

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

21 DEC. 2015

L'an deux mil quinze, 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard CERF **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Bernard VIATTE, Gérard FESSELET à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Anissa BRICK, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 décembre	Vendredi 4 décembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2015-09-05 Mise en place des prélèvements à l'échéance
Rapporteur : Denis BANDELIER

Il est possible d'opter pour le prélèvement automatique à l'échéance pour le recouvrement des créances concernant l'eau et l'assainissement ainsi que les ordures ménagères.

Ce système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la CCST des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès des services de la CCST.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'offrir aux administrés la possibilité de régler leurs créances d'eau/assainissement et ordures ménagères par prélèvement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'autoriser le prélèvement automatique à l'échéance pour le paiement des factures d'eau, d'assainissement et d'ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2016,**
- **De préciser que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée,**
- **De charger le Président d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 DEC. 2015
Et publication ou notification le 21 DEC. 2015**

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE CO
DU SUD
CHRI
RAYOT

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE CO
DU SUD
CHRI
RAYOT

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

21 DEC. 2015

Service Courrier